

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

PRESENTS : M. Pierre TUAL –Mme Cécile BARALLIER – M. Didier LAMARRE – Mme Caroline COUSSEAU – M. Christophe SAMUEL – Mme Nathalie BECQUIN – M. Guillaume PENNEL – M. Bernard BOUSSETON – M. Jean-Claude LANDREIN – Mme Sonia THOMAS - Mme Audrey JOURDAIN

ABSENTE EXCUSEE : M. Norrédine M'HANI donne pouvoir à M. Pierre TUAL, M. Marc DESJARDIN donne pouvoir à M. Jean-Claude LANDREIN, Mme Laurence ROCHETEAU donne pouvoir à M. Didier LAMARRE, Mme Delphine LAFON donne pouvoir à Mme Cécile BARALLIER

Monsieur Bernard BOUSSETON est élu secrétaire de séance.

• **2026/35 OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET D'UN DELEGUE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DEPARTEMENTALE**

Par délibération du 18 Octobre 2022 et modifier le 29 Novembre 2022, il a été décidé d'approuver une participation au capital de la SPL départementale une fois celle-ci constituée par l'acquisition de trois actions de 100 euros chacune auprès du Département de Charente-Maritime.

Il importe de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée spéciale.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- de désigner Caroline COUSSEAU, titulaire et Guillaume PENNEL, suppléant représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL départementale,
- de désigner Caroline COUSSEAU, titulaire et Guillaume PENNEL, suppléant au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale,
- d'autoriser les représentants de la commune à l'Assemblée Spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité tous les points ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **2026/36 OBJET : COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

M. le Maire propose 24 personnes pour la commission des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, la liste suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 1 – Dominique FAUCHEREAU | 2 – Michaël GUILLET |
| 3 – Dominique PATRY | 4 – Jean-Claude LANDREIN |
| 5 – Mickaël GERGOUIL | 6 – Laurent SABOURDIN |
| 7 – Vincent BERNARD | 8 – Rodolphe LUGROS |
| 9 – Martine NATUREL | 10 – Michel BRASSAUD |
| 11 – Sébastien TEYSSONNIER | 12 – Jean-François LONCEINT (LUCHAT) |
| 13 – Loïc TAILHARDAT | 14 – Philippe BONNET |
| 15 – Laurent CHARTIER (Thézac) | 16 – Caroline COUSSEAU |
| 17 – Pascal MARTINAUD | 18 – Jacqueline HERVE |
| 19 – Jean-Christophe BECQUIN | 20 – Micheline CUNSOLO |
| 21 – Bernard BOUSSETON | 22 – Jacques ROLLAND |
| 23 – Frédéric BARALLIER | 24 – Dominique BESSE |

- **2026/37 OBJET : PROLONGATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PATRIMOINE (CEP) D'UNE ANNEE CIVILE SOIT AU 31 DECEMBRE 2026 AVEC SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO.**

Le rapporteur rappelle que depuis 2023 l'accompagnement de 28 communes a permis d'enclencher des démarches en faveur de la transition écologique sur le volet des énergies renouvelables mais également de concrétiser des projets de rénovation thermique. L'adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2024 a également renforcé des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, non seulement dans les communes, mais aussi en ce qui concerne le patrimoine intercommunal.

Afin d'autoriser la mise en place d'une convention, entre l'agglomération de Saintes et les communes et d'instaurer une participation financière à hauteur de 1€/habitant/an.

A ce jour, l'écriture des nouvelles feuilles de routes des communes sur le prochain mandat, limite la projection du service CEP sur les futures volontés de celles-ci en matière de transition écologique. Il est donc proposé de prolonger d'une année la convention type d'adhésion au service CEP dans l'objectif de poursuivre les actions déjà enclenchées auprès des communes signataires.

Aussi, la présente délibération vise donc à autoriser la mise en place d'un avenant à ladite convention entre Saintes Grandes Rives, l'Agglo et les communes.

Les avenants établis avec les communes volontaires prendront effet au 1er janvier 2026 pour une durée d'un an. Les communes qui n'auraient pas signé l'avenant à la convention type au premier semestre 2026, auront toutefois la possibilité de le faire ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) de Saintes Grandes Rives l'Agglo.

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- **2026/38 OBJET : VIREMENT DE CREDIT N°1 :**

Afin de régulariser les créances, Il convient de modifier les comptes suivants :

Investissement :

DEPENSES	
ARTICLE	MONTANT
2131 – 249 : Bâtiments publics	- 2 898.19 €
2151 – 270 : réseaux de voirie	2 898.19 €
TOTAL	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

La séance est levée à 21 h 15.

Le secrétaire de séance,

Bernard BOUSSETON

Le Maire,

Pierre TUAL

